



AUTOROUTE : UNE NOUVELLE ÉTAPE MOUVEMENTÉE

Textes : Clémentine Morot-Sir et Camille Huguenot

▲ En parallèle de l'exposition, des discussions, lectures et présentations d'œuvres sont organisées chaque week-end.
Photo : Camille Huguenot

Souvent qualifié "d'Arlésienne", le projet de contournement autoroutier passe un nouveau cap. Maintes fois repoussée, l'enquête publique a finalement lieu en cette fin d'année 2025. Une fois publié, le dossier a rapidement fait réagir élus et citoyens : contrairement aux attentes des défenseurs arlésiens du projet, l'autoroute ne serait pas gratuite pour les locaux. Elle occasionnerait un report de trafic important, en particulier à Saint-Martin-de-Crau.

« *OUI au contournement autoroutier et OUI à la gratuité locale !* », défendait Patrick de Carolis dans un communiqué publié sur Facebook le 20 novembre, trois jours après le début de l'enquête publique. L'enthousiasme affiché du maire d'Arles masque en réalité un bémol : le projet tel qu'il est conçu, et présenté dans le dossier de l'enquête publique, n'offre pas la gratuité attendue. Si, jusqu'à présent, la majorité de ses défenseurs l'étaient sans réserve, depuis la découverte de ces nouveaux éléments, ce n'est plus le cas.

Alors que l'attente était forte sur la gratuité de cette portion d'autoroute pour les locaux, celle-ci n'est que partielle : entre le centre-ville d'Arles et Saint-Martin-de-Crau.

Pour Patrick de Carolis, « *c'est insuffisant* ». Et il demande : « *À l'issue de l'enquête publique, le système de péage doit être revu et complété afin de garantir une gratuité totale pour les usagers locaux, sur l'ensemble des trajets internes d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau.* » De nombreuses voix s'élèvent dans le même sens : « oui au contournement, mais gratuit ».

Cette concession est-elle néanmoins possible ? Le futur concessionnaire accepterait-il de prendre en charge ce surcoût, sans retour sur son investissement ? Ou demanderait-il à ce qu'il soit pris en charge par l'État ? Le montant total du projet avoisine le milliard d'euros, dont 170 millions d'argent public.

Nouvelle aire et trafic supplémentaire à Saint-Martin-de-Crau

À Saint-Martin-de-Crau, la découverte du projet soulève d'autres inquiétudes. Dans son avis versé au dossier d'enquête, Séverine Dellanegra, la maire de la commune, émet un avis favorable avec d'importantes réserves : « *Le trafic sur les voies communales s'en trouvera fortement alourdi et aura des conséquences dommageables pour les habitants de la commune si l'on se réfère au scénario optimiste de l'étude menée par la Dreal (+3400 véhicules/jour !)* » L'implantation d'une aire de services de 12 hectares est prévue à Saint-Martin. « *Au regard de sa superficie et de l'impact de cette aire* », la maire insiste sur « *la nécessité pour la commune d'être impérativement associée et d'avoir un droit de regard sur la réalisation de cette dernière* ».

« le projet aggrave le risque inondation sur plus de 10 000 bâtiments »

Un mois et demi d'enquête, 7 000 pages de dossier

Une enquête publique est requise pour tout projet d'infrastructure de cette envergure, soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et dont la réalisation

nécessite des acquisitions foncières et des expropriations. Elle porte sur l'utilité publique du projet, mais également sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme PLU) des communes traversées par le projet.

Plan général des travaux, étude d'impact, évaluation socio-économique, étude préalable sur le milieu agricole, dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau, avis des collectivités territoriales, de la Chambre d'agriculture et de l'autorité environnementale : ce sont quelques-uns des multiples éléments qui composent les 7 000 pages de dossier de l'enquête publique du projet de contournement autoroutier.

Mis à disposition en ligne* et en mairie à Arles et Saint-Martin-de-Crau, le dossier de l'enquête était initialement consultable pendant un mois pour que le public exprime son avis. L'enquête a finalement été prolongée de deux semaines et se termine le 2 janvier 2026. Deux réunions publiques sont organisées par la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), les 15 et 17 décembre. À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son avis, favorable ou défavorable. Cet avis n'est pas prescriptif. Le préfet fait ensuite le choix de signer, ou non, la déclaration d'utilité publique, qui permet le lancement des travaux.

* registre-numerique.fr/contournement-arles/documents

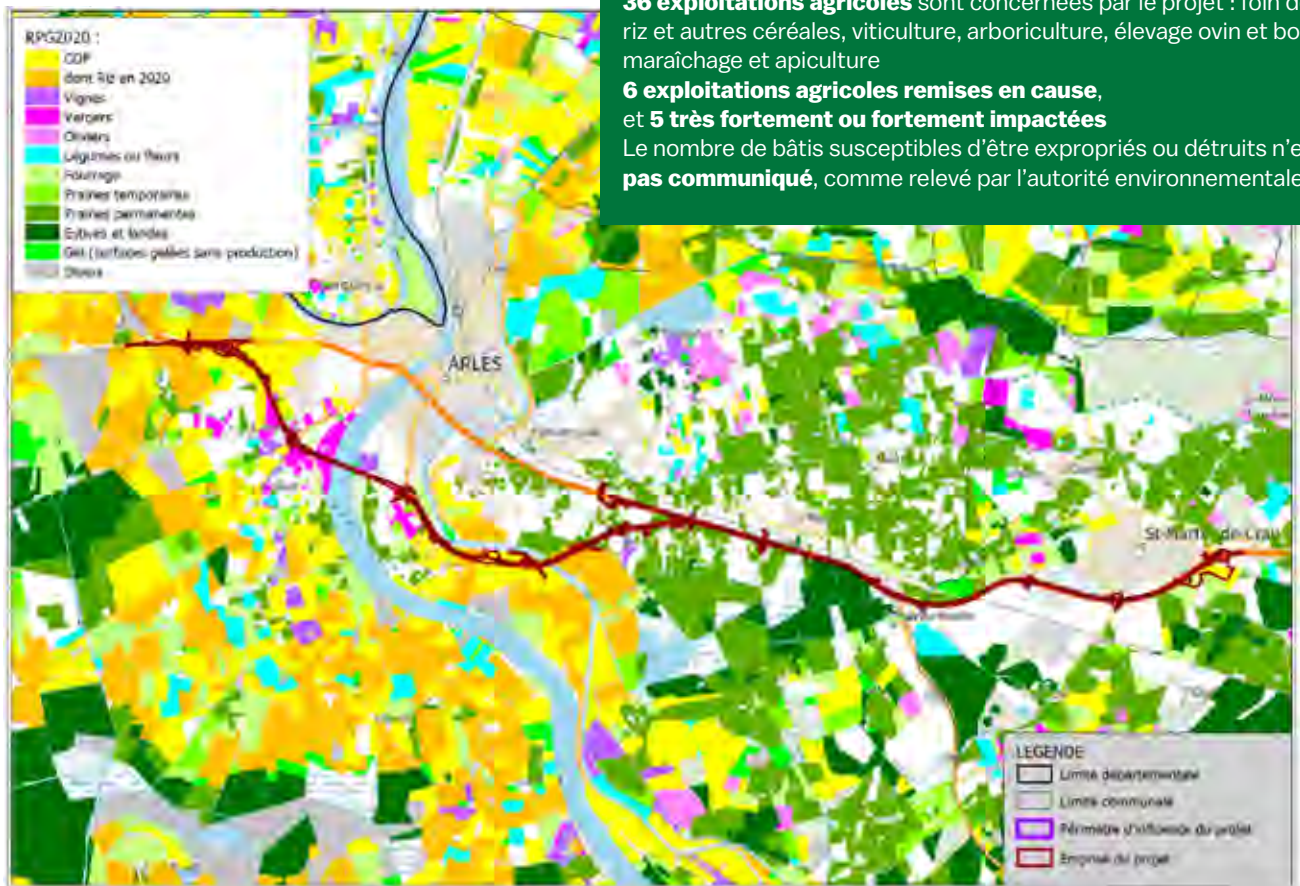
Des avis en demi-teinte

La procédure d'enquête publique implique la consultation de différentes structures territoriales, dont les avis sont versés au dossier. La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône émet un avis « défavorable à la réalisation du contournement autoroutier d'Arles dans le secteur Sud-Vigueirat en raison de l'importance des surfaces agricoles remises en cause et a depuis le début préconisé un aménagement sur place de la N113 ». Elle demande « la mise en place d'une zone agricole protégée entre l'ouvrage et les secteurs urbanisés afin de préserver de manière durable l'agriculture du sud de la ville ». L'avis de l'autorité environnementale émet une réserve sur le risque inondation : « Alors que le projet aggrave le risque inondation sur plus de 10 000 bâtiments, le dossier est ambigu sur sa compatibilité avec ce risque ».

Au Département, l'avis d'Hélène Souan, directrice adjointe de l'environnement, des grands projets et de la recherche, alerte sur les estimations d'augmentation de trafic : « Le Département a réalisé une étude de trafic à horizon 2035 (...). Ces projections ont démontré que quel que soit le scénario étudié (gratuit/ payant), la réalisation du contournement aura un impact sur plusieurs routes départementales avec une augmentation notable du trafic, en particulier des poids lourds ».

Chiffres clés

26 kilomètres au total, dont 13 kilomètres d'autoroute et 13 km de réaménagement sur place de la RN113 actuelle
273 hectares, c'est l'emprise du contournement
155 hectares de terres agricoles détruites ou inexploitable
80 hectares environ d'espaces naturels détruits, entre autres : milieux aquatiques, humides, boisés, ripisylves, prairies
36 exploitations agricoles sont concernées par le projet : foin de crau, riz et autres céréales, viticulture, arboriculture, élevage ovin et bovin, maraîchage et apiculture
6 exploitations agricoles remises en cause, et 5 très fortement ou fortement impactées
 Le nombre de bâtis susceptibles d'être expropriés ou détruits n'est **pas communiqué**, comme relevé par l'autorité environnementale.



▲ Occupation agricole des sols sous l'emprise du projet - RPG 2020

Source : Études préalables sur l'économie agricole, Dossier d'enquête publique préalable à la DUP, 17 novembre 2025



La maison En travers de la route

Depuis début novembre, En travers de la route s'est installé dans les ruelles de la Roquette, rue Fleury Prudhon. Une maison qui accueille, entre autres, l'exposition née d'un appel à participation ouvert à toutes et tous : habitants, artistes amateurs ou confirmés, désireux de garder une trace des paysages, espèces et ambiances présents sur le tracé du contournement autoroutier. Le résultat ? Deux étages d'œuvres et de documents : cartes, dessins, photographies, peintures, vidéos, sons, poèmes et informations sur les détails qui composent ce territoire de la Crau et de la Camargue. 155 hectares agricoles et 80 hectares de milieux naturels sont menacés par le projet.

Que deviendrait le tableau *Nuit étoilée sur le Rhône* (1888) de Van Gogh si un pont autoroutier venait s'y dresser ? C'est ce qui a été imaginé pour dénoncer les conséquences possibles. Sur les murs, on croise également quelques-unes des 175 espèces animales et végétales protégées recensées le long du tracé. Au total, plus d'une vingtaine de participants ont contribué, ainsi que des étudiants en architecture de l'ENSA Paris-Malaquais et de l'ENSA Paris-La Villette.

Toujours dans la volonté d'aller au-delà du débat sur les chiffres, Muriel Toulemonde, Sylvie Koechlin, Lionel Roux et Bruno Herbulot sont partis à la rencontre des habitants de la Draille marseillaise, au sud-est d'Arles, qui pourraient être directement impactés par la réalisation de l'autoroute, et de leurs paysages. De cette immersion est né un documentaire de 26 minutes, *Requiem pour la Draille marseillaise*, qui donne à voir les prairies, les marais, les champs et les espèces qui composent le territoire, mais aussi ceux qui y vivent : éleveurs de taureaux, agriculteurs, apiculteurs... « C'est un travail réalisé en collaboration avec les habitants, pendant l'été. Il a été très bien accueilli car tous ces gens sont impactés d'une manière ou d'une autre. Même ceux qui le sont le moins ont à cœur de défendre la flore qu'ils ont là, et s'y opposent bec et ongles », précise Sylvie Koechlin. « La beauté de ce film, ce sont d'abord les lieux », ajoute la membre d'En travers de la route.

▲ Crédit photo : Annakarín Quinto - Collectif En travers de la route

« c'est terrible de se dire que tout cela pourrait être détruit »

Mais c'est aussi une rencontre avec les résidents, leurs maisons, leur attachement aux lieux, et leurs histoires depuis que l'autoroute est entrée dans leur vie, pour certains, dès 1995. Pour Sylvie Koechlin, Arlésienne de naissance, ce fut une découverte : « On a vraiment adoré rencontrer des gens qu'on ne connaissait pas, et des lieux que l'on connaissait peu. Découvrir, à travers les yeux de ceux qui y vivent, ces coins de marais, comme si on était au bout du monde, d'une beauté incroyable... Et c'est terrible de se dire que tout cela pourrait être détruit par une route et des camions. »



▲ Au 1^{er} étage, une cartographie murale relie les œuvres aux lieux auxquels elles sont associées via des coordonnées GPS.